

Processus d'inscription à l'autoédition des étiquettes de certification - PPE

De Janvier
à Mai



Juin / Juillet



Août / Septembre



Septembre /
Octobre



De Novembre à
Janvier / Février

Si vous n'avez jamais participé à l'autoédition :

Inscrivez-vous pour la campagne à venir auprès de la FFPV (Fédération Française de la Pépinière Viticole) en indiquant le nom de l'entreprise concernée (ou des entreprises concernées dans le cas des multicomptes), le(s) nom(s) du/des représentant(s), adresse postale et adresse e-mail

Si vous avez déjà été inscrit à une campagne précédente :

Votre dossier sera reconduit automatiquement (sauf dans les cas listés à l'article 8 de la convention ou si vous signalez que vous souhaitez vous désinscrire)

La liste des pépiniéristes souhaitant participer est transmise par la FFPV à FranceAgriMer

Les demandes de nouvelles inscriptions de pépiniéristes sont soumises à avis/accord préalable des Services Territoriaux de FranceAgriMer compétents.

FranceAgriMer envoie aux pépiniéristes retenus pour la campagne d'autoédition à venir une convention à signer et à renvoyer à FranceAgriMer. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction.
Une fois la convention signée, vous avez l'assurance de pouvoir participer à la campagne d'autoédition, et pouvez faire les démarches pour vous équiper en imprimante et étiquettes si vous n'en avez pas déjà (voir la page suivante pour avoir les contacts vous permettant d'acquérir l'équipement nécessaire).

FranceAgriMer envoie aux pépiniéristes participant à l'autoédition les fichiers contenant les données relatives aux parcelles de vignes-mères et/ou aux lots de plants en format crypté, à l'adresse e-mail fournie mentionnée dans la convention (1 fichier « plants » et/ou 1 fichier « bois »). Ce fichier peut être importé dans le logiciel d'AutoEdition afin de commencer l'impression des étiquettes de certification - PPE.

NB: - le bilan des autoéditions réalisées est à transmettre **avant le 30 juin** de chaque campagne à FranceAgriMer (article 6 convention)
- le respect des exigences de cette convention peut être contrôlé à tout moment par FranceAgriMer.

Ce dont vous avez besoin pour autoéditer vos étiquettes de certification - PPE

1



Imprimante Toshiba B-SA4T

C'est la seule imprimante permettant l'impression des étiquettes vierges depuis le logiciel d'AutoEdition.

Où se la procurer ?

Société Solutechnic

Contact :

jfalves@solutechnic.com

L'imprimante est généralement fournie avec 1 an de maintenance. Libre à vous de souscrire à la maintenance après ce délai.

2



Étiquettes vierges

C'est sur ces étiquettes vierges (fonds de page) que sont imprimées les données relatives aux bois ou aux plants.

Où se les procurer ?

Cf. liste des imprimeurs conventionnés avec FranceAgriMer, sur la dernière page de cette présentation.

Les étiquettes vierges sont fournies par lots, avec des couleurs différentes en fonction de la catégorie du passeport à imprimer (bleu pour certifié, jaune pour standard...)

3



Fichier crypté

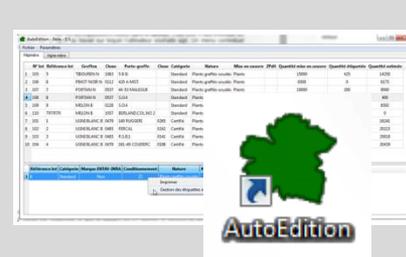
Ce fichier est créé par FranceAgrimer à partir de la liste des parcelles inscrites à votre compte ou des déclarations de mise en œuvre et contient la liste du matériel que vous pouvez imprimer pour la campagne en cours.

Où se le procurer ?

FranceAgrimer vous l'envoie par mail si votre inscription à la campagne d'autoédition est validée.

Avant de recevoir ce fichier, vous devez avoir signé une convention d'autoédition avec FranceAgrimer.

4



Logiciel d'AutoEdition

Il permet d'importer le fichier crypté envoyé par FAM et d'imprimer les étiquettes vierges en utilisant l'imprimante Toshiba B-SA4T.

Où se le procurer ?

Il est téléchargeable gratuitement (accompagné d'un guide utilisateur) sur le site suivant : <http://autoedition.trydea.fr>

Contact :

tbarthoulot@trydea.fr / 06-26-78-69-88

Ce logiciel est gratuit et téléchargeable sans limitation, mais il ne sert à rien si vous n'avez pas les 3 premiers éléments.

Avis au lecteur :
seule la version sur
Intranet fait foi



**LISTE DES IMPRIMEURS CONVENTIONNES POUR L'EDITION DES ETIQUETTES-PASSEPORTS PHYTOSANITAIRES
DESTINEES A L'IDENTIFICATION DES MATERIELS DE MULTIPLICATION DE LA VIGNE au 14/10/2020**

DOC-PRESTA-002-
REVO

ECPP : Etiquette de certification – Passeport phytosanitaire

NOM DE L'IMPRIMEUR ET ADRESSE	ECPP catégorie INITIAL (Blanche trait violet)	ECPP catégorie BASE (Blanche)	ECPP catégorie CERTIFIE (Bleue)	ECPP catégorie STANDARD (Jaune foncé)	ECPP « à exigences réduites » (Marron)	ECPP DE REMPLECE- MENT catégorie certifié et standard	ECPP UNITAIRE pour plants commercialisés à l'unité	ECPP type « FLAMME » pour plants commercialisés à l'unité	PP AUTOCOLLANT pour plants commercialisés en pots	FONDS DE PAGE d'ECPP pour autoédition
DASYL PREVOT IMP n°001 58, rue des Isserts - 47200 MARMANDE TEL : 05 53 20 18 09 contact@dasy-prevot.com	X	X	X	X	X	X	X		X	
COTTET 126 Av. Wilson - TERRADOU - 84200 CARPENTRAS TEL : 04 90 63 49 54 contact@cottet-imprimeur.com			X	X		X				
PARAGON IDENTIFICATION Les Aubepins – 18410 ARGENT SUR SAULDRE TEL : 02 48 81 61 00 identification@paragon-identification.fr	X*	X*	X*	X*	X*	X*				X
IMPRIMERIE BLAYAC 113 Avenue Jean-Jaurès – 47500 FUMEL TEL : 05 53 71 13 26 imprimerie.de.blayac@wanadoo.fr								X		

* : uniquement pour les commandes faites par téléprocédure.